



Financement du renforcement des capacités en matière de développement des compétences

Souhaitez-vous exercer votre compétence en matière de services à l'enfance et à la famille dans le cadre de la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis?

À propos de la Loi

La Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis (la « Loi ») est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Elle permet aux groupes, aux communautés et aux peuples autochtones qui détiennent des droits reconnus et confirmés par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 d'exercer leur compétence sur les services à l'enfance et à la famille, et elle offre aux peuples autochtones la possibilité de choisir leurs propres solutions pour leurs enfants et leurs familles.

Financement disponible pour le développement des compétences

Services aux Autochtones Canada (SAC) comprend que les groupes, les communautés et les peuples autochtones n'ont pas tous la même capacité ou les mêmes ressources pour exercer leur compétence en vertu de la Loi.

Par conséquent, des fonds sont disponibles pour soutenir les groupes qui sont prêts à :

- évaluer leur capacité à exercer leur compétence;
- élaborer un projet de loi, des systèmes et des programmes pour les services à l'enfance et à la famille autochtones avant d'entamer les négociations sur les ententes de coordination.

Qui peut présenter une demande?

- Les corps dirigeants autochtones, tels que définis dans la Loi
- Les organisations autochtones nationales qui souhaitent favoriser une réforme des services à l'enfance et à la famille adaptée à la culture

Les activités admissibles peuvent inclure les suivantes :

- Auto-évaluation communautaire
- Mobilisation communautaire
- Planification, notamment la planification stratégique de la transition et du transfert des responsabilités liées aux services à l'enfance et à la famille
- Recherche et développement, notamment l'élaboration de modèles des services à l'enfance et à la famille et la réalisation d'études de faisabilité
- Élaboration de programmes de services à l'enfance et à la famille
- Rédaction de lois et de politiques sur les services à l'enfance et à la famille
- Élaboration de lois

Pour consulter la liste complète, visitez le www.sac-isc.gc.ca/pagehere.

Aide financière

Le financement sera :

- comparable pour tous les groupes et toutes les distinctions;
- fondé sur la situation particulière de chaque communauté autochtone ou corps dirigeant autochtone, y compris sur l'emplacement géographique (éloignement) et le nombre de communautés détentrices de droits en vertu de l'article 35 représentés par le corps dirigeant autochtone.

Le montant du financement dépendra des facteurs suivants :

- Le financement annuel maximal
- Le nombre de propositions reçues et le financement total disponible

Le financement de structures permanentes pour la mise en œuvre des lois, modèles et programmes et la prestation de services autochtones sera examiné dans le processus de discussion sur les accords de coordination.

Propositions pluriannuelles

Les propositions pluriannuelles seront examinées chaque année. Le financement pour chaque année subséquente dépendra de la mesure dans laquelle les bénéficiaires ont atteint leurs objectifs et de la disponibilité des fonds.

Comment présenter une demande

1. Envoyez par courriel à engagementetpartnariatsengagementandpartnerships@sac-isc.gc.ca votre proposition/ plan de travail, ainsi qu'un budget qui décrit en détail les dépenses liées aux activités du plan de travail et la documentation qui appuie l'autorisation du corps dirigeant autochtone.
2. Seules les propositions soumises par voie électronique seront prises en considération. **Veillez ne pas envoyer de liens vers des fichiers dans le nuage ou sur les serveurs Internet, car le personnel de SAC n'y aura pas accès.**
3. SAC confirmera la réception de votre proposition par courriel, et pourrait communiquer avec vous pour obtenir des renseignements supplémentaires, au besoin.
4. Tous les candidats seront informés de la décision concernant leur proposition.
5. L'outil de demande de financement pour le renforcement des capacités et l'outil d'appoint sur le budget de financement pour le renforcement des capacités fournissent aux demandeurs des lignes directrices, des instructions et des exemples importants pour les aider à soumettre des propositions de financement pour le renforcement des capacités.

Le recours à ces outils est fortement recommandé pour tous les demandeurs afin de guider leurs efforts d'élaboration de propositions de demande de financement pour le renforcement des capacités, de plans de travail et de budgets.

6. Assurez-vous que votre proposition décrit clairement comment chaque groupe, communauté ou peuple autochtone représenté dans la proposition répond aux critères de sélection, et fournissez les coordonnées du demandeur et de **chaque** groupe représenté dans la proposition.

Dans le cadre du processus de validation du mandat, SAC peut communiquer avec le corps dirigeant autochtone pour discuter du mandat ou de la portée, ou avec le ou les groupes de détenteurs de droits prévus à l'article 35, pour valider le mandat.

Date limite

Il n'y a pas de date limite actuellement pour la soumission des demandes. Les demandes seront acceptées sur une base continue.

Important

- La soumission d'une proposition de financement pour le renforcement des capacités **ne sera pas** interprétée comme un avis d'intention d'exercer la compétence énoncée aux paragraphes 20(1) et 20(2) de la **Loi**.
 - Un corps dirigeant autochtone agissant au nom de groupes, de communautés ou de peuples autochtones peut soumettre des avis d'intention par courriel.
- Des occasions de financement seront offertes régulièrement au cours des cinq prochaines années. Nous nous engageons à faire évoluer ce processus avec le temps selon les leçons retenues et les commentaires des partenaires.



Renseignements supplémentaires

Veillez envoyer un courriel à engagementetpartnariatsengagementandpartnerships@sac-isc.gc.ca pour soumettre une proposition, poser des questions ou obtenir du soutien.

Pour obtenir plus de renseignements, visitez le www.sac-isc.gc.ca/pagehere.

Catalogue: R122-51/2023F-PDF ISBN: 978-0-660-68048-4

